

## FLASH INFOS

10 Juillet 2017

### Qualité de vie au travail : l'expérimentation du « temps compressé ».

Le 26 juin 2017, s'est tenu un groupe de travail du CTAC consacré à la qualité de vie au travail et au plan « égalité professionnelle femmes/hommes » ; figurait notamment à l'ordre du jour une proposition d'expérimentation de « **temps compressé** ».

Depuis les travaux d'Einstein sur la relativité, on sait que la dilatation du temps s'accompagne d'une contraction de l'espace. Eh bien, le secrétariat général fait mieux : il vient d'inventer la compression du temps (sans dilatation de l'espace) ! De quoi s'agit-il au juste ?

Il est proposé, à titre expérimental, d'offrir la **possibilité pour les agents actuellement à temps partiel à 80% de passer à 90%** (avec une rémunération à **91,4% au lieu de 85,7%**) tout en continuant d'effectuer leur service sur **quatre jours**. Bien entendu, la durée de la vacation journalière serait augmentée :  
- de 58 minutes dans le cas d'un binôme de 38h28 par semaine ;  
- de 25 minutes dans le cas du binôme le moins élevé, soit 36h02 par semaine (avec toutefois une diminution des droits à congés).

L'expérimentation sera proposée à l'automne 2017 aux 150 agents à temps partiel à 80% du Secrétariat général, titulaires et contractuels, sous réserve des nécessités de service ; en revanche, **elle ne concernera pas les agents au forfait à temps partiel**, au motif « *qu'aucun contrôle ne peut être assuré* ».

#### Commentaire :

Ce dernier argument est spécieux dans la mesure où les agents au forfait ne « badgeant » pas, aucun contrôle n'est d'ores et déjà effectué... Or, pour eux, c'est une certaine charge de travail qui justifie le forfait, et cette charge ne saurait diminuer sous le seul effet miraculeux du temps compressé !

Certains syndicats s'opposent à cette expérimentation, au motif que ce temps compressé « *ne résout pas le problème de la non répartition des tâches familiales entre les hommes et les femmes* », ou que l'allongement de la durée de travail journalier va susciter de « *nouvelles contraintes de garde d'enfants* » et va « *augmenter la fatigue et le stress quotidiens* ».

Pour la CGC-Centrale, il s'agit au contraire **d'une souplesse supplémentaire dans l'organisation du temps de travail**. Cette expérimentation se fonde sur le **volontariat** de la part d'**adultes** qui sont seuls juges de l'intérêt de cette mesure, pour eux-mêmes et pour leur famille. On ne peut dès lors préjuger de leurs décisions. D'ailleurs, cette expérimentation fera l'objet d'un suivi permettant d'en mesurer l'intérêt.